

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE 16 MAI 2005

Quatre-vingt-cinquième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 16^e jour de mai 2005 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Mesdames les commissaires-parents : Johane Corbin et Manon Côté.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absence : Madame la commissaire : Huguette Cardinal.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente ouvre la séance.

02. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame Andrée Bouchard s'assure de la conformité de la procédure de convocation de la présente séance extraordinaire et constate que ladite procédure a été respectée.

03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 05.05.16
001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Vérification de la conformité de la procédure de convocation.
03. Adoption de l'ordre du jour.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Rapport d'enquête et recommandation du comité d'examen chargé de l'application du *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux*

commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document DG 05.05.16-05.1) et (document déposé séance tenante).

06. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

05.1 RAPPORT D'ENQUÊTE ET RECOMMANDATION DU COMITÉ D'EXAMEN CHARGÉ DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document DG 05.05.16-05.1)

HUIS CLOS

HR 05.05.16
002

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 19 h 40.

Adopté unanimement.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 05.05.16
003

Il est proposé par Madame Lynda Tessier :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 20 h 25.

Adopté unanimement.

Considérant les plaintes reçues à l'égard de madame Huguette Cardinal, commissaire, en lien avec le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que le Comité d'examen chargé de l'application du code d'éthique et de déontologie a pour mandat de faire l'examen des plaintes relatives à des situations ou des allégations impliquant un commissaire dont le comportement est susceptible de déroger aux dispositions dudit code;

Considérant que le Comité d'examen a jugé recevables les plaintes déposées à l'endroit de madame Huguette Cardinal;

Considérant que le Comité d'examen a avisé madame Cardinal de la recevabilité des plaintes déposées à son égard et a convoqué cette dernière à se présenter à deux reprises, devant les membres du Comité afin de lui fournir l'occasion d'exprimer son point de vue pour que les membres du Comité puissent s'assurer que son implication se fasse en respect des dispositions prévues au Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que madame Huguette Cardinal a refusé de se présenter devant les membres du comité d'examen et que par conséquent les délibérations du comité ont porté sur le dossier tel que constitué, sans la version de madame Cardinal;

Considérant que tout commissaire est assujéti au Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières lequel a été dûment adopté par le Conseil des commissaires;

Considérant que les membres du Comité d'examen jugent que les motifs invoqués par madame Cardinal justifiant son refus de se présenter devant ledit Comité constituent en soi, un manquement grave aux obligations du commissaire;

Considérant l'enquête menée par le Comité d'examen, lequel en vient aux conclusions suivantes :

- Par ses implications et ses propos tenus à l'égard de la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le dossier des transferts d'élèves de Richelieu, madame Huguette Cardinal a manqué de façon grave et répétée à ses devoirs de loyauté et de collégialité;
- Par ses implications et ses propos tenus, madame Cardinal s'est trouvée dans une situation de conflits d'intérêts en lien avec le pouvoir;

Considérant que le Comité d'examen recommande de suspendre le droit de madame Huguette Cardinal de siéger aux séances ordinaires ou extraordinaires ainsi qu'aux comités de travail du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, pour une période de trois mois, à compter du 17 mai 2005 jusqu'au 17 août 2005, sans rémunération.

HR 05.05.16
004

Il est proposé par Monsieur Yvon Pineault :

De donner suite à la recommandation du Comité d'examen chargé de l'application du code d'éthique et de déontologie et de suspendre le droit de madame Huguette Cardinal de siéger aux séances ordinaires ou extraordinaires ainsi qu'aux comités de travail du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, pour une période de trois mois, à compter du 17 mai 2005 jusqu'au 17 août 2005, sans rémunération.

Adopté unanimement.

06. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 05.05.16
005

Il est proposé par Monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL